

DEMANDE D'ÉCLAIRCISSEMENTS DU COLLECTIF 59 ST-JUST À L'ADDAP13

(copie de la lettre envoyée à l'ADDAP 13 le 14.07.19)

Nous avons été informé.e.s que, lors d'une réunion, l'ADDAP13 aurait envisagé la mise à l'abri de 90 MNA de Saint-Just.

Il y a en réalité aujourd'hui plus de 90 MNA à Saint-Just.

Nous ne savons pas quand cette opération de mise à l'abri est programmée, ni sous quelle forme elle est envisagée, mais nous gardons en mémoire la brutalité psychologique de celle vécue par les jeunes le 4 avril 2019.

Nous trouvons étrange la coïncidence entre l'audience du 11 juillet 2019 et cette soudaine disponibilité de places (des mineurs avec OPP sont encore présents à Saint-just).

Nous ne savons pas combien de mineur.e.s restent sans prise en charge dans les rues de Marseille mais nous nous interrogeons sur l'urgence qu'il y aurait à mettre à l'abri ceux qui sont à Saint-Just plutôt qu'à sortir de la rue ceux et celles qui y sont encore. D'autant que les éducateur.trice.s de rue de prévention de l'ADDAP 13 nous font part de leurs difficultés à trouver des solutions d'hébergement ou de mise à l'abri pour les mineur.e.s qu'ils rencontrent dans la rue, au premier accueil, etc...

Nous craignons que cette nouvelle intervention « massive » de l'ADDAP ne soit, comme la précédente, guidée que par un seul objectif : vider le bâtiment.

Par expérience, les 174 mineurs qui ont été emmenés de Saint-Just le 4 avril 2019 n'ont pas toujours retrouvé, dans les hôtels, un cadre bienveillant et sécurisant. Nous avons eu des retours à Saint-Just sur la non-prise en charge globale, dans certains hôtels, de l'accompagnement médico-psychologique, scolaire, de loisir (bibliothèques, sorties, sport) et même matériel (nourriture, vêtement, produits d'hygiène).

Comment l'ADDAP 13 qui peine à procurer aux mineur.e.s déjà en hôtel un accompagnement décent - même s'il serait en deçà de ce que prévoit la Loi - pourrait-elle supporter d'un coup de baguette magique 90 jeunes supplémentaires sans dégrader encore la prise en charge ?

Faudra-t-il un drame pour que les autorités du Département et leur prestataire réalisent leur entière responsabilité dans les dangers de toutes sortes, dont la fragilisation psychologique, qu'ils font courir aux mineurs ???

Le collectif 59 Saint-Just

14 / 07 / 2019